



Entretien préalable - représentant de l'employeur

Par **BABEY**, le **26/11/2007** à **18:46**

Bonjour,

Je fais partie d'un groupe formé de plusieurs entités juridiques (plusieurs petites SARL) dont les intérêts sont communs.

Le gérant de toutes ces différentes SARL est le PDG du groupe.

Nos managers et responsables hiérarchiques, associés du groupe, font partie d'une entité juridique à part.

Ai-je le droit de contester un entretien préalable et un licenciement, sous prétexte que l'entretien préalable a été mené par mon manager qui n'est pas salarié de la même entité juridique que moi ?

Puis-je faire juger ce licenciement nul du fait que le Gérant de la société qui m'emploie, aurait du mener l'entretien préalable ?

Qui d'autre que l'employeur (le gérant de la SARL qui m'emploie) aurait pu mener cet entretien ?

Cette personne habilitée doit-elle montrer une délégation de pouvoir précise ?

Merci par avance pour vos réponses

Cordialement

